



**MAIRIE  
DE  
DRAILLANT**

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mardi 7 février 2017**

Heures d'ouverture :  
Lu et Me : 10h - 17h sans  
interruption  
Ma et Je : 13h30 - 17h  
Ve : 14h - 18h  
2<sup>ème</sup> samedi du mois : 9h - 12h  
E-Mail : [mairie.draillant@orange.fr](mailto:mairie.draillant@orange.fr)  
74550  
☎ 04.50.72.40.91 📠 04.50.72.29.16

Présents : CHESSEL Lucien, GENOUD Pascal, BERNADON Bernadette, BUFFET Emmanuelle, GAULTIER Katherine, LACROIX Benoit, LACROIX Jean-Charles, MARCLAY Nathalie, PONCET Jean-Marc, TAPIÉ Stéphane.

Absents excusés : DUPRAZ Gérard, MAION Yannick, MAURICE Claude.

Monsieur Jean- Marc PONCET a été désigné secrétaire de séance.

---

Le compte rendu de la séance du 15 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

**AUTORISATION DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités : « Jusqu'à l'adoption du budget et avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 21.100 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus et l'autorise à signer toutes pièces à intervenir.

**SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, valide les subventions suivantes à l'APE :

- 3.500 € pour le voyage de la classe de CM1-CM2 en Allemagne ;
- 1.425 € pour les sorties de ski de fond ;
- 810 € pour la classe bleue de la classe de CP-CE1.

Ces subventions feront l'objet d'un seul versement.

L'achat d'un tableau interactif pour la classe de CP-CE1 est également validé pour un montant de 2.938 €.

### **ECHANGE DE TERRAIN COMMUNE / MOUCHET**

Monsieur le Maire expose qu'il est envisagé un échange de terrain avec les consorts Mouchet, dans le cadre de l'aménagement du terrain d'accueil pour les gens du voyage. Ce projet a été géométré et les propriétaires ont donné leur accord de principe.

Le Conseil Municipal valide cet échange de terrain et autorise le Maire à faire le nécessaire.

### **TEMPS DE TRAVAIL DES ADJOINTS TECHNIQUES**

Monsieur le Maire expose qu'un agent titulaire de cantine effectue en partie le remplacement d'un agent en congé parental. Son temps de travail total est fixé à 888 heures annuelles. Il propose d'augmenter le temps de travail effectif à 918h, afin de le mettre en concordance avec le poste remplacé. Le Conseil Municipal autorise cette régularisation horaire dans le cadre du remplacement de l'agent en congé parental. Cette modification n'affecte pas le poste de cantine dont l'agent est titulaire.

Un agent technique du service d'entretien et de cantine souhaite ne plus effectuer l'entretien des espaces verts et a demandé une diminution de son temps de travail. Le Conseil Municipal valide la modification du poste à 20/35<sup>e</sup>.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC L'ASSOCIATION CHABLAIS INTER EMPLOI**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire, lors d'absences du personnel, de procéder à son remplacement. Il propose de renouveler pour l'année 2017 la convention avec Chablais Inter Emploi de mise à disposition de personnel, tels que agent d'entretien ou de cantine. Le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition de personnel proposée.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Un poste de psychologue scolaire a été affecté à la commune de Bons-en-Chablais, destiné aux communes environnantes. La commune de Bons-en-Chablais sollicite une contribution financière afin d'acquérir le matériel permettant au psychologue d'effectuer les bilans. La contribution serait calculée au prorata des effectifs des écoles concernées. Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

Monsieur le Maire expose que suite à la dissolution du SIDISST, les services de la Préfecture ont confirmé que la contribution communale au SDIS ne pourra pas être fiscalisée.

Dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, Pascal GENOUD est nommé correspondant de la collectivité auprès de la Préfecture.

Une conseillère nous fait part de la vitesse élevée des automobilistes circulant sur la route du Prieuré, dans le secteur du Planet. Les services de Gendarmerie seront contactés sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,  
Lucien CHESSEL

